

Circulaire n° 2176 du 17/12/2008 relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions, pour l'année 2009.

Le Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique Le Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique

à

Monsieur le Ministre d'Etat Mesdames et messieurs les Ministres Mesdames et messieurs les Secrétaires d'Etat Mesdames et messieurs les Préfets de région et de département

Objet: Autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions, pour l'année 2009.

Réf.: circulaire nº 901 du 23 septembre 1967.

La circulaire FP/n° 901 du 23 septembre 1967 a rappelé que les chefs de service peuvent accorder aux agents qui désirent participer aux cérémonies célébrées à l'occasion des principales fêtes propres à leur confession, les autorisations d'absence nécessaires.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, à titre indicatif, les dates des principales cérémonies propres à certaines confessions, pour l'année 2009.

Je vous serais obligé de rappeler aux chefs de service placés sous votre autorité qu'ils peuvent accorder à leurs agents une autorisation pour participer à une fête religieuse correspondant à leur confession dans la mesure où cette absence est compatible avec le fonctionnement normal du service.

Paris, le 17 DEC. 2008

Le Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique Le Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique

Eric/WOERTH

André SANTINI

MINISTÈRE DU BUDGET DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

ANNEXE

Fêtes catholiques et protestantes

Les principales fêtes sont prises en compte au titre du calendrier des fêtes légales.

Fêtes orthodoxes

- Théophanie :
 - calendrier grégorien : mardi 6 janvier 2009 ;
 - ou calendrier julien: lundi 19 janvier 2009
- Vendredi Saint : vendredi 17 avril 2009
- Ascension : jeudi 28 mai 2009

Fêtes arméniennes

- Noël: mardi 6 janvier 2009
- Fête de Saint Vartan : jeudi 19 février 2009
- Commémoration du 24 avril : vendredi 24 avril 2009

Fêtes musulmanes

- Aïd El Adha: vendredi 27 novembre 2009
- Al Mawlid Annabawi : lundi 9 mars 2009
- Aïd El Fitr : dimanche 20 septembre 2009

Les dates de ces fêtes étant fixées à un jour près, les autorisations d'absence pourront être accordées, sur demande de l'agent, avec un décalage en plus ou en moins. Ces fêtes commencent la veille au soir.

Fêtes juives

- Chavouot (Pentecôte): vendredi 29 mai et samedi 30 mai 2009
- Roch Hachana (Jour de l'an) : samedi 19 septembre et dimanche 20 septembre 2009
- Yom Kippour (Jour du Grand pardon) : lundi 28 septembre 2009

Ces fêtes commencent la veille au soir.

Fête bouddhiste

Fête du Vesak (« jour du Bouddha ») : samedi 9 mai 2009